

Synthèse du groupe 1 / Session 2014

Mobiliser plus et durablement les bois

Nombre de réponses : 9 /17

Classement des projets :

1. Visites conseils
2. Avenir des chênes

Le projet sur la desserte est perçu comme capital et très urgent.

Remarques générales sur la synthèse des projets :

Il semble que des projets sont passés à la trappe???
Si l'avenir des chênes est primordial, il est nécessaire que la marche à suivre par les régions soit définie au niveau national au préalable.
Compte-tenu des remarques précédentes.

Visites Conseils

- **Résumé :**

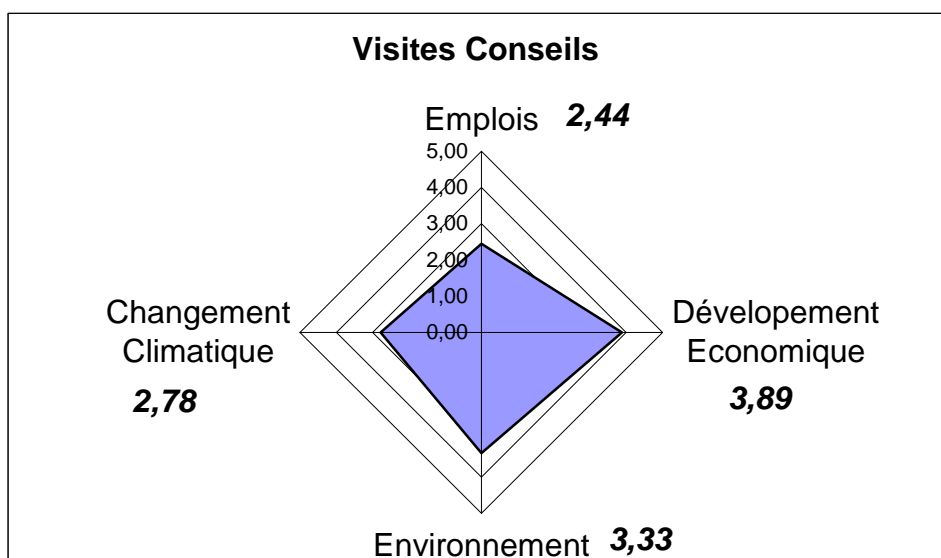
Proposer gratuitement des "visites conseils" aux propriétaires forestiers pour les inciter à :

- adopter une sylviculture dynamique et adaptée à leur forêt
- se tourner vers des gestionnaires forestiers
- pérenniser la ressource et garantir une mobilisation de bois d'œuvre

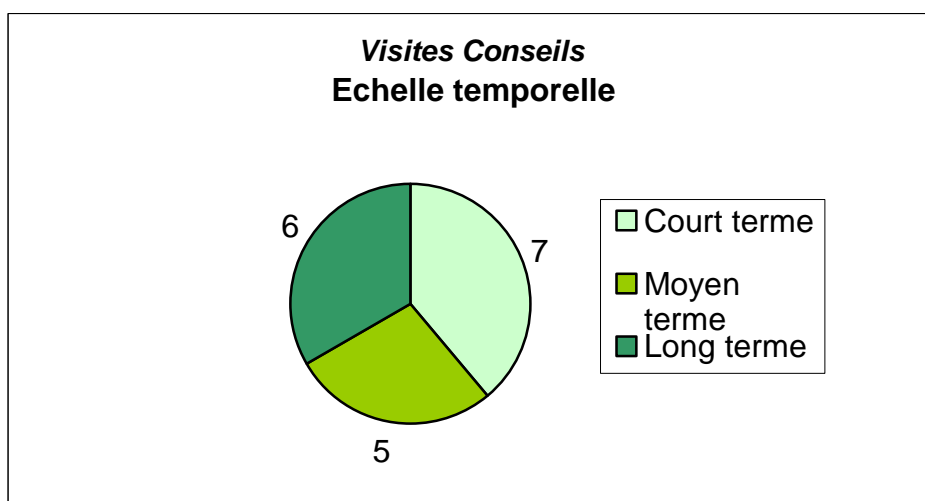
- **Coût:** 57.235 €
- **Subvention demandée :** CR = 52.800 €

Notation du groupe de travail :

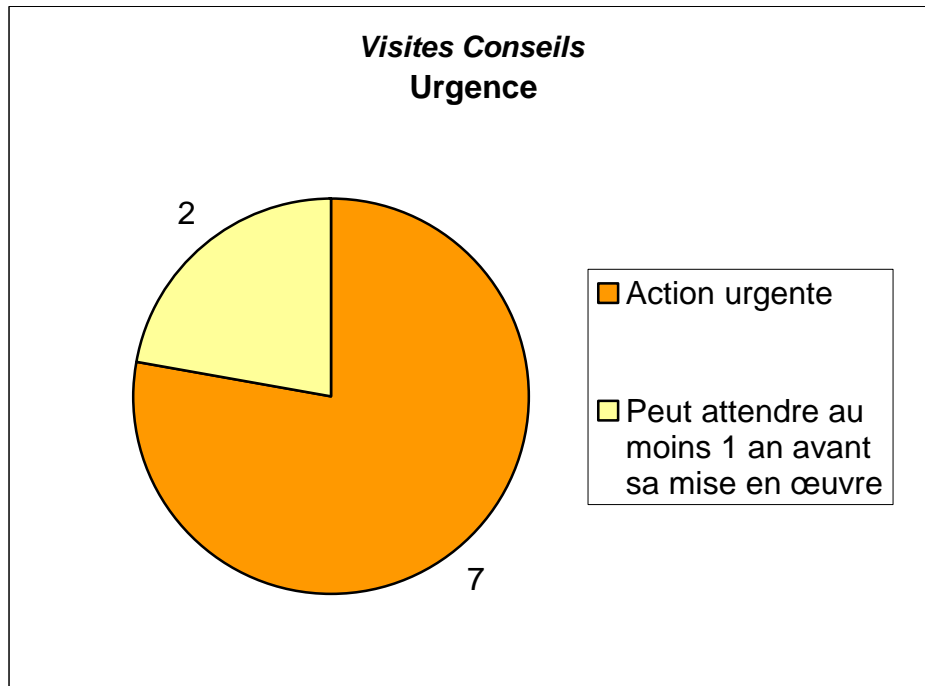
- **Classement :** 1 / 2
- **Critères principaux (notes /5) :**



- **Echelle temporelle des retombées de l'action :**



- **Urgence à mettre en place le projet :**



- **Remarques :**

<p>Action intéressante mais les freins actuels sont plutôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le peu d'intérêt à la gestion des petites surfaces - le prix offert pour ces bois <p>Ne serait-il pas urgent de faire des choix forts pour inciter au regroupement foncier ou au moins au regroupement de gestion localement en s'appuyant sur les écosylvorégions ?</p>
<p>Projet qui a déjà fait ses preuves et dont les conséquences sur la mobilisation de bois n'est plus à démontrer.</p>
<p>Ce projet a montré son efficacité les années précédentes. Il est très apprécié des propriétaires bénéficiaires et des "gestionnaires" qui constatent des retombées positives de ces visites-conseil. Ces visites permettent à des propriétaires de "prendre pied" dans la filière forêt-bois.</p> <p>Les résultats concrets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux sylvicoles réalisés, - des volumes de bois récoltés, - des documents de gestion élaborés et agréés,...
<p>A pérenniser sans le remettre en cause chaque année.</p>

Avenir des chênes

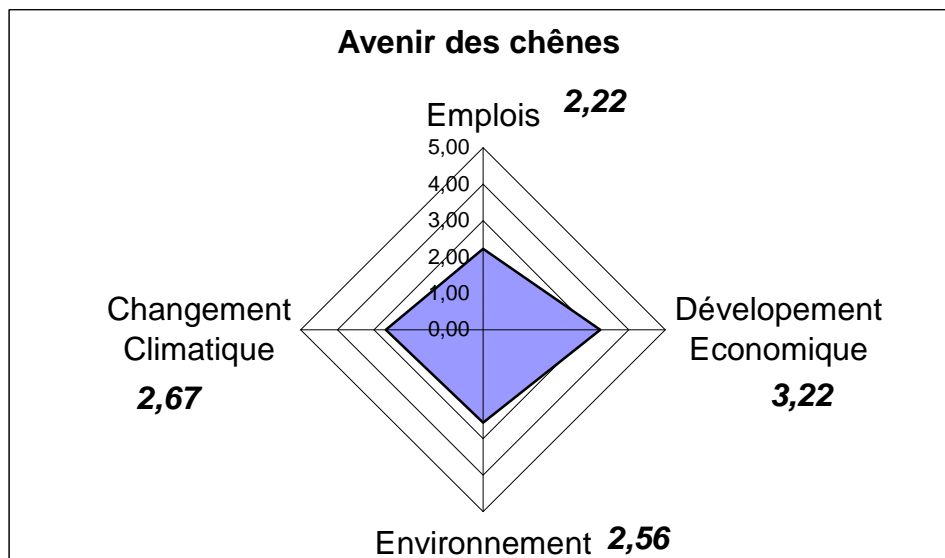
- **Résumé :**

- Réaliser un diagnostic complet de la chênaie
- Dynamiser le marché et favoriser les stratégies industrielles sur la base d'une étude de marché nationale et internationale
- Améliorer la compétitivité de la filière chêne (techniques de sylviculture, mécanisation, ...)
- Favoriser le renouvellement de la chênaie privée

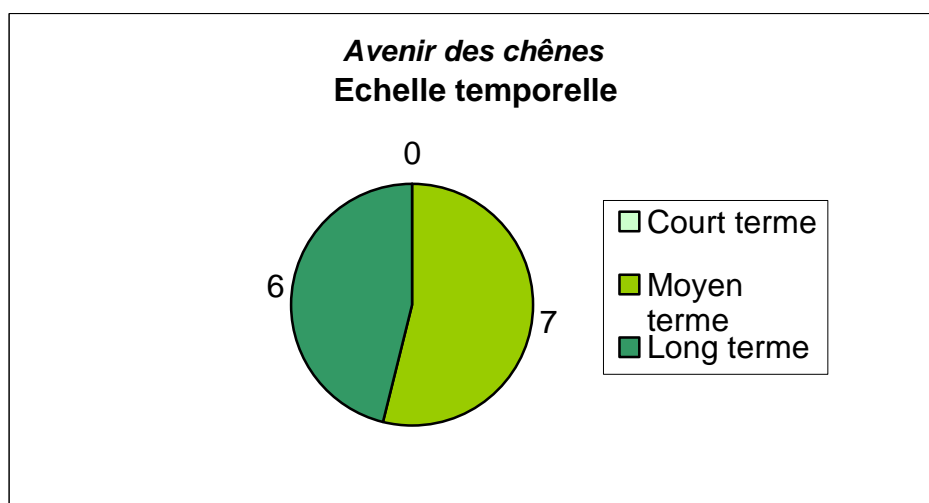
- **Subvention demandée :** CR = 19.838,50 €

Notation du groupe de travail :

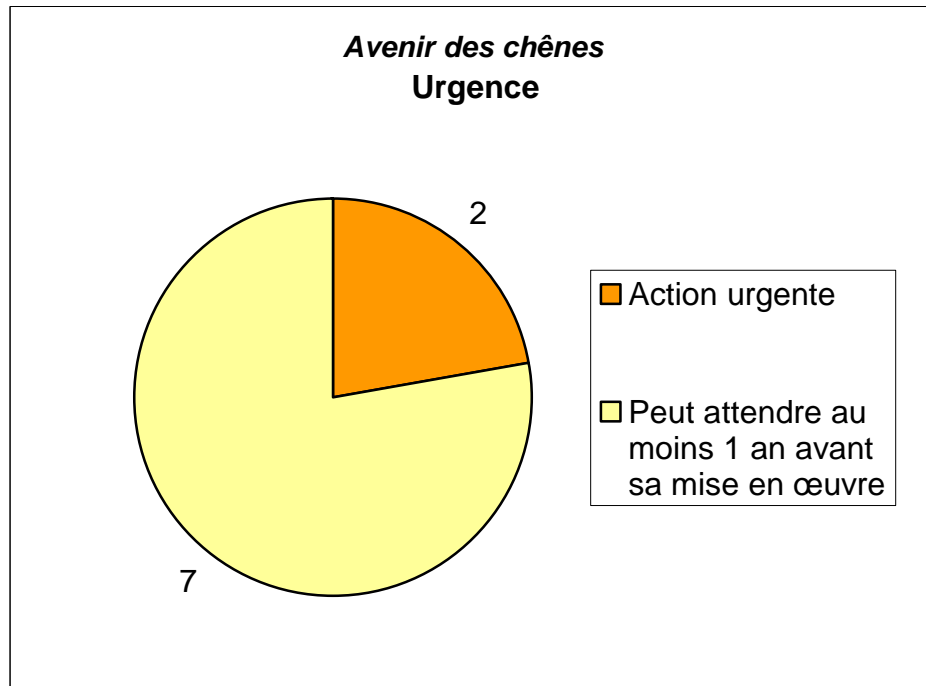
- **Classement :** 2 / 2
- **Critères principaux (notes /5) :**



- **Echelle temporelle des retombées de l'action :**



- Urgence à mettre en place le projet :



Remarques :

Ne respecte pas le premier critère : objectif régional, ce projet doit être financé par les instances nationales.

Il est illusoire de penser pouvoir conduire une réflexion sur la sylviculture à partir d'une étude de marché sur le chêne aux égards de la volatilité des marchés et des modes. C'est avant tout sur les modalités de valeurs ajoutées (approche technique et industrielle) qu'il faut travailler. Cette démarche est par ailleurs engagée via French Timber et FBF.

Projet qui me rappelle vaguement quelque chose ! Nous en connaissons donc déjà l'intérêt.

Des choses ont d'ailleurs déjà été faites sur le diagnostic des forêts. Certainement, d'autres éléments ont déjà été étudiés, il serait intéressant de rassembler les données existantes. L'étude doit être cadrée et définie de manière précise au niveau national avant d'être lancée régionalement, ce projet peut donc attendre 1 an.

Même si tous les gestionnaires (Coopératives, experts, techniciens indépendants) sont consultés au niveau national, il me paraît impératif qu'ils le soient également au niveau régional.

L'avenir des chênaies de la région est un sujet important qui mérite toute notre attention. Le projet est décliné en un volet national bénéficiant d'un financement de FBF et d'un volet pour lequel des financements régionaux sont sollicités. Ce 2ème volet n'est pertinent que s'il peut être mené dans sa totalité et donc avec la participation financière de la totalité des régions sollicitées. Compte-tenu de l'arrivée tardive de ce projet, il est peu probable que le tour de table soit positif dans toutes les régions et il est possible de le reporter d'un an pour en assurer le financement complet.

Desserte forestière

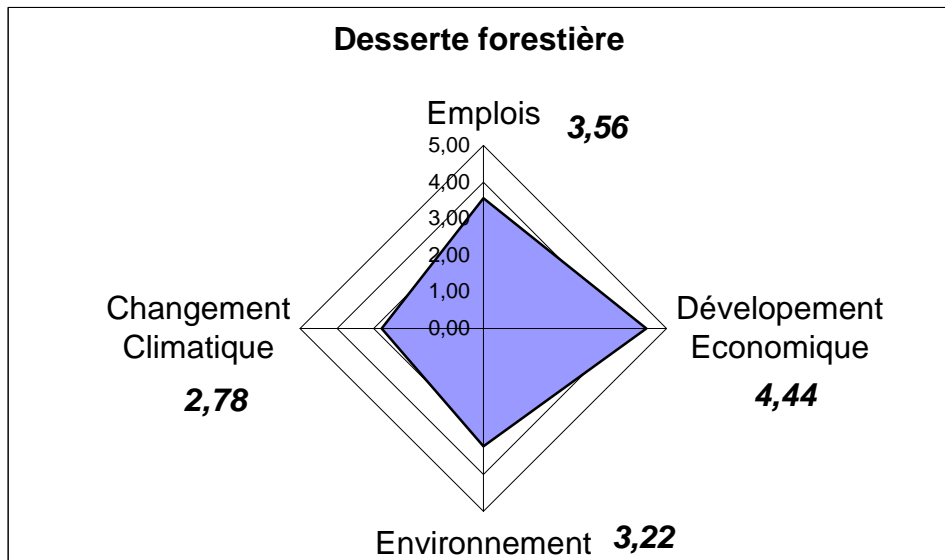
- **Résumé :**

- Etablir une liste de projets concrets sur la base de schémas de desserte du CRPF + motivation des propriétaires forestiers
- Regrouper l'aide à la desserte et la répartir selon la priorité des projets
- Fonctionner par "zones géographiques"
- Donner des avances sur devis au propriétaire (plutôt que des remboursements sur facture)
- L'aide à l'investissement est à hauteur de 70% pour le propriétaire forestier
- Faire gérer ce fond par un organisme (CRPF, Arbocentre, ...)
- Pérenniser l'action sur plusieurs années jusqu'à ce que toute la région ait pu profiter de ces aides.

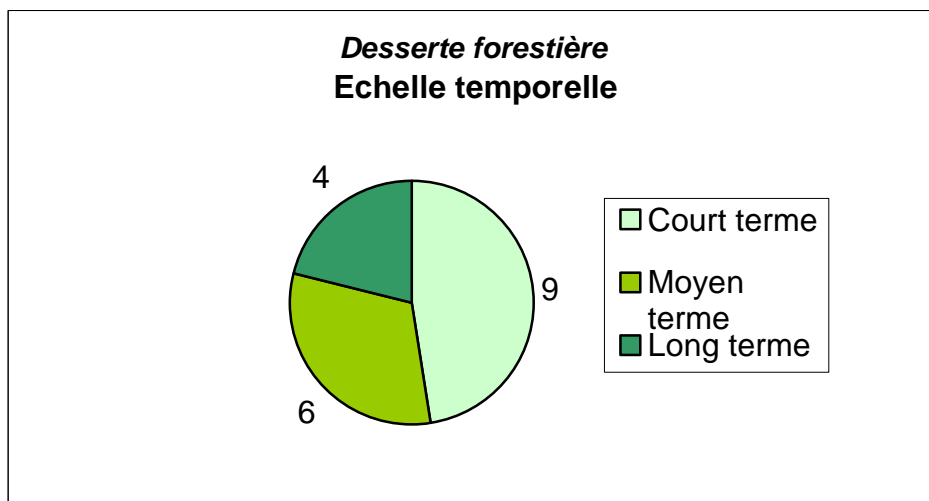
- **Subvention demandée :** feader = 150.000 € et CR = 150.000 €

Notation du groupe de travail :

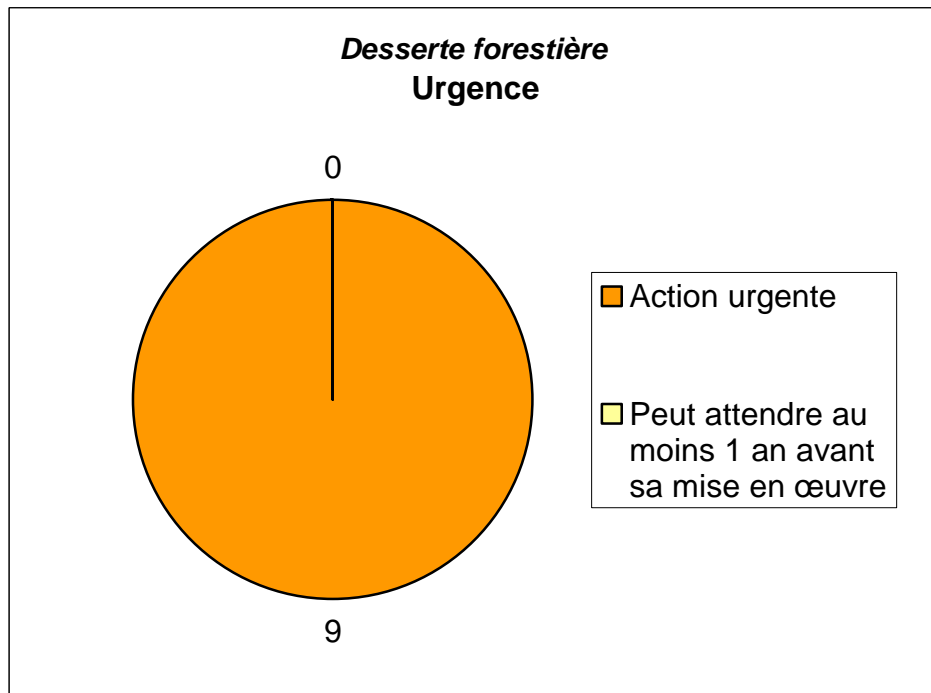
- **Critères principaux (notes /5) :**



- **Echelle temporelle des retombées de l'action :**



- Urgence à mettre en place le projet :



Remarques :

C'est de loin le projet le plus urgent et le plus porteur d'avenir, quitte à rester au stade du remboursement sur facture, il faut soutenir très fortement cette action.

Trop de bois reste en forêt en raison d'une mauvaise desserte.

Un des problèmes principaux de la filière est la mobilisation des bois. La voirie interne aux massifs forestiers existe mais n'est plus adaptée aux matériels d'exploitation et de transport des bois. Une des solutions passe par l'amélioration de l'accès aux parcelles avec une priorité à donner aux places de dépôts et de retournement.

Cette action nécessite des aides à l'investissement relativement conséquentes. Celles-ci devraient comprendre des possibilités d'avances remboursables afin que les propriétaires ne soient pas obligés de pré-financer la totalité des travaux.